sera menacé, quelle que soit l'ampleur des progrès accomplis ici même. Le passé nous enseigne sur quelle prémisse fonder notre action si nous voulons garantir le succès des négociations — bilatérales ou multilatérales — sur le contrôle des armements et le désarmement.

Renforcer la sécurité mutuelle

Le renforcement de la sécurité mutuelle est l'unique façon d'en arriver à un contrôle des armements et à un désarmement véritables. Comme le premier ministre Trudeau le soulignait à l'occasion de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, la sécurité ne peut plus être une affaire purement nationale à l'époque où nous vivons. Toute tentative de s'assurer des avantages aux dépens les uns des autres est vouée, tôt ou tard, à l'échec. Plus qu'une simple affaire d'armes, la sécurité est aussi une question de perception et de confiance. Lorsque chaque camp pose des gestes que l'autre juge menaçants, la méfiance s'installe ou s'accentue. L'action appelle la réaction et, au bout du compte, ni l'un ni l'autre camp ne réalise des gains sur le long terme. L'on s'essouffle de part et d'autre, et les rapports politiques s'enveniment. Les négociations sur le contrôle des armements ne permettront d'échapper à ce danger que si les parties acceptent pour objectif fondamental une sécurité mutuelle accrue plutôt que l'avantage unilatéral. Il s'ensuit que toute tentative d'une puissance en vue d'élaborer une politique fondée sur l'hypothèse qu'une guerre nucléaire peut être gagnée nourrit l'insécurité mutuelle.

C'est peut-être là une évidence, mais elle a directement rapport à la situation actuelle. Les origines et l'évolution des pourparlers sur les forces nucléaires de portée intermédiaire le prouvent.

Conséquences du déploiement des SS-20

En 1977, l'Union soviétique a commencé à déployer le missile SS-20. Cette nouvelle menace à l'endroit de plusieurs États européens membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord n'a évidemment pas manqué de troubler cette dernière. Par ailleurs, l'Union soviétique et les États-Unis travaillaient, à l'époque, à la codification d'un équilibre des armes nucléaires intercontinentales.

En décembre 1979, les membres de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), y compris le Canada, ont pris ce qu'il est convenu d'appeler la « double décision ». D'une part, il a été convenu de déployer des missiles Pershing II et des missiles de croisière sol-sol à compter de la fin de 1983. On a depuis lors demandé au Canada d'autoriser l'essai du système de guidage du missile de croisière sur son territoire. D'autre part, l'OTAN a proposé que des négociations aient lieu entre l'Union soviétique et les États-Unis pour limiter de part et d'autre le nombre des missiles de portée intermédiaire stationnés au sol. Ainsi s'est amorcée la dynamique qui a mené aux pourparlers sur les forces nucléaires de portée intermédiaire.

Depuis 1979, des progrès ont été faits, mais à un rythme beaucoup trop lent. L'Union soviétique a vivement contesté la décision de l'OTAN de déployer de nouveaux missiles de portée intermédiaire pour contrebalancer les missiles SS-20, et s'est d'abord